



RÉSEAU
Sénégal

rencontre

COMPTE RENDU

Journée sur l'eau potable et l'assainissement au Sénégal 31 janvier 2019

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse
14 rue Jonas Salk à Lyon

Rappel des objectifs

Dans le cadre de l'animation du réseau Sénégal, chaque année, le pS-Eau organise une rencontre nationale d'informations et d'échanges sur le secteur de l'eau et de l'assainissement au Sénégal

Les objectifs sont de renforcer la cohérence des actions de coopération décentralisée et non gouvernementale avec les cadres institutionnels et réglementaires, encourager la concertation et la complémentarité d'actions, partager des savoir-faire et favoriser les rencontres partenariales.

C'est dans ce cadre que s'est déroulée la rencontre entre les acteurs français engagés pour l'accès à l'eau et l'assainissement au Sénégal (collectivités territoriales, Ong professionnelles, associations de bénévoles, partenaires financiers, bureaux d'études.) et les acteurs sénégalais du secteur.

La rencontre s'est tenue sur une matinée à la Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et a réuni près de 70 participants.

Contact : en France / Ana Sanchez ana.sanchez@pseau.org , au Sénégal / Dame Ndiaye dame.ndiaye@pseau.org

Rappel du déroulé de la matinée

Allocation d'ouverture	Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et Programme Solidarité Eau
Panorama de la coopération franco-sénégalaise et présentation du réseau Sénégal pS-Eau	Ana Sanchez et Dame Ndiaye , Chargée et missions et d'animation du réseau Sénégal, pS-Eau
La réforme en cours sur l'hydraulique rurale	Ndiamé DIOP, Directeur du Contrôle de l'exploitation - OFOR
Retours d'expérience de terrain Projet d'accès à l'eau à Diam-Diam (Région Kaffrine)	HSF/Naomi Monnier Chargée du suivi des projets
Présentation de la stratégie d'assainissement du Ministère de l'hydraulique et de l'assainissement	M. Diallo Amadou Coordonnateur de la CPCSP
Retours d'expérience de terrain Projet Assainissement en Milieu Rural et marketing de l'assainissement	GRET/ IY Jean Marie Coordinateur des projets Eau, assainissement, déchets



Allocutions d'ouverture

Remi Touron Agence de l'eau Rhône Méditerrané Corse

Les agences de l'eau sont très à l'écoute de ce qui se passe sur le territoire sénégalais. Le 10^{ème} programme de six ans des agences a permis à une quarantaine de projets, représentant environ 9,3 M€ d'investissements (dont 3M€ d'aides des agences sur les 2 dernières années), de voir le jour.

Une des vocations des agences est d'intervenir dans le cadre de la loi Oudin, en soutien aux Collectivités Territoriales de leurs bassins. Elles mobilisent des fonds structurants, jusqu'à 70% des montants présentés par les Collectivités Territoriales et les ONG.

Le 11^{ème} programme de l'AERMC souhaite renforcer les actions des associations qui vont à la rencontre des élus pour des projets communs. Par conséquent, les petites associations ne pourront plus bénéficier de leur soutien (des associations sans salariés)

L'objectif également est de cibler les projets d'accompagnements des populations pour leur montée en compétence dans le domaine de l'accès à l'eau et l'assainissement et les projets de Gestion Intégrée de la Ressource en Eau, mettant l'accès sur la préservation et la sécurisation de la ressource seront privilégiés.

Au Sénégal, le contexte devient plus particulier puisqu'en 2021 aura lieu le Forum Mondial de l'Eau. Le pays est donc sous les projecteurs. De beaux progrès en termes d'accès à l'eau des populations ont été effectués sur ce territoire.

Les enjeux à venir : travailler sur la gouvernance et la gestion de l'eau, renforcer les services de l'eau pour garantir la pérennité des usages.

Ana Sanchez pS-Eau :

Présentation du RESACOOOP Contact Julien Puissant jpuissant@resacoop.org

Présentation de la délégation sénégalaise :

- M.Amadou Diallo Coordonnateur de la CPCSP (Cellule de Planification et de Coordination Sectorielle) du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement)
- M. Niokhor Ndour, Directeur de la DGPRE (Direction de la Gestion et de la Planification des Ressources en Eau)
- M. Ndiamé Diop, Directeur du Contrôle de l'Exploitation de l'OFOR (Office des Forages Ruraux)
- M. Dame Ndiaye, Représentant pS-Eau au Sénégal
- M. Ousmane Sow, Directeur de l'Agence Régional de développement de Saint Louis Sénégal.

[Panorama de la coopération décentralisée et non gouvernementale au Sénégal](#)

Par Ana Sanchez et Dame Ndiaye pS-Eau

- Amélioration des taux d'accès à l'eau potable, et dans une moindre mesure de l'assainissement
- Rappel de l'existence d'une base de données, accessible à tous
<https://www.pseau.org/outils/organismes>
- Présentation des chiffres clés (évolution du nombre de projets, des volumes financiers, des nouvelles collectivités engagées) et des localisations des projets
- Réseau Sénégal : rappel des objectifs et des activités du réseau
- Rappel de l'organisation des services d'eau potable et assainissement et des acteurs à mobiliser lors de la mise en œuvre d'un projet

[Consulter le PPT de la présentation ici](#)

Lien vers les outils du réseau

- Un atlas recensant les actions **https://www.pseau.org/outils/actions/action_atlas.php**
- Un annuaire des acteurs du secteur **<https://www.pseau.org/outils/organismes/>**
- Une bibliothèque numérique **<https://www.pseau.org/outils/biblio/>**
- Une Newsletter **<https://www.pseau.org/fr/senegal/newsletters>**

[Réforme de l'hydraulique rurale au Sénégal Stratégie, état d'avancement et perspectives](#)

Par Ndiame DIOP, Directeur du Contrôle de l'exploitation – OFOR

- Rappel des missions de l'OFOR
- Documents cadres du secteur : Plan Sénégal Emergent (grandes orientations du gouvernement en matière d'EP) ; Lettre de politique sectorielle et de développement
- Historique de l'organisation du secteur (situation de référence) : 80s (Comités de gestion des forages) ; 1996 (renforcer la gestion avec mise en place des ASUFOR) ; 2002 (appui technique de la part d'opérateurs privés vers les Asufors, test sur 5 régions) ; 2005 (généralisation de la réforme) ; 2014 (mise en place de l'OFOR)
- Avant 2014 : les Asufors avaient plusieurs responsabilités, mais difficultés à les assurer. Tarification disparate sur tout le territoire. Faible taux d'accès dans certaines régions. Manque de suivi de la qualité de l'eau. Gestion technique défailante (peu de maintenance, et pas de renouvellement) => différents enseignements tirés
- Réforme / Délégation du service public : professionnalisation du secteur + intervention du secteur privé + découpage en 8 périmètres

- 1^{ère} DSP signée en Juillet 2015, 6 DSP attribuées et deux en cours de passation
- Affermage FONCTIONS DE L'OPERATEUR Exploitation courante (production, stockage, distribution ...) Entretien et maintenance Facturation et recouvrement
- REVENUS DE L'OPERATEUR Rémunéré sur les recettes de la vente de l'eau et sur la base d'un tarif défini dans son contrat (Prix exploitant), Reçoit pour le compte de l'autorité contractante une redevance à lui verser et l'ensemble des taxes;
- L'Etat assure le renouvellement des ouvrages d'une durée de vie de plus de 10 ans
- L'opérateur privé est responsable du renouvellement des équipements de moins de 10 ans de durée de vie, L'OP produit et distribue, facture et recouvre et assure la qualité du service et la qualité de l'eau distribuée
- Gestion du contrat= Cahier de charges, contrat de performance et bordereaux de prix unitaire
- Contrôle exercé par l'OFOR mission d'audit, rapports du fermier et mission de contrôle
- Projets 2019 BCI: Recruter un laboratoire agréé pour le contrôle de la qualité de l'eau des périmètres affermés G2G: assurer le suivi de la qualité et entretien des ouvrages de stockage PEAMIR: Equiper les sites de production de systèmes de chloration
- BCI-PASEPAR: Equiper les sites de production en systèmes de chloration

[Consulter la présentation OFOR ici](#)

Restitutions synthétiques des échanges

- Que deviennent les ASUFOR dans ce nouveau schéma ? Quel est leur rôle désormais. Concernant la qualité de l'eau, que fait l'OFOR par rapport aux eaux salines notamment ?
- 8 périmètres de délégation pour gérer 2000 forages. De manière pragmatique : qui gère au quotidien la gestion des forages ?
- Comment cela se passe-t-il pour les pannes ? Quels sont les délais et taux d'intervention ?

Comment l'OFOR s'est-elle structurée pour mettre en place cette réforme ?

- Qui a la compétence eau et assainissement ? Quel est le rôle des Collectivités Territoriales (CT) dans la réforme présentée ?
- Que fait-on des personnels formés par dans le cadre du précédent schéma avec les ASUFOR précédentes ? Ces personnels sont-ils repris par les Délégués ?

Réponses Mr Diop OFOR

DSP : Le délégataire doit mettre en place les moyens pour gérer l'exploitation. Les contrats de performance établis incluent des critères de qualité, de quantité de la ressource et de continuité du service.

S'il y a panne, un délai de réparation de 48h doit être respecté. A défaut, le délégataire doit mettre en place un système pour assurer la continuité.

Il est à noter que depuis le début de la réforme, il y a une nette amélioration sur ce dernier indicateur (temps d'intervention en cas de panne)

Au niveau des personnels déjà formés, les délégataires sont fortement encouragés à les recruter.

Place des Collectivités Territoriales CT : l'eau n'est pas une compétence transférée mais les CT jouent tout de même un rôle fort puisque 20% de leur budget est affecté sur cette thématique. Mais c'est l'OFOR qui a pour mission d'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux hydrauliques. Les CT participent à cette maîtrise d'ouvrage car elles font partie pour certaines du Conseil d'Administration de l'OFOR depuis 2015.

Qualité de l'eau : Pour l'eau potable, les ressources souterraines sont majoritairement utilisées (nappes profondes). Des solutions sont en cours de recherche pour la salinité et le fluor : les transferts d'eau sont à l'étude ou la mise en place d'Unités de Potabilisation et de Traitement (UPT). Le souci principalement reste toujours le coût de ces solutions.

Il est bien évidemment prévu de continuer à renforcer les effectifs et moyens afin d'améliorer la mise en œuvre de la réforme.

- Un forage n'induit forcément que l'eau est potable. Par exemple, à Louga, la nappe phréatique est saumâtre. Dans cette zone, les gens boivent de l'eau salée depuis des générations. Dans la région de Thiès, l'eau est calcaire et tous les gouttes à gouttes sont encrassés rendant les systèmes d'irrigation rapidement inutilisables. Manque de confiance de résultats de laboratoires d'analyse d'eau

Réponse M. Ndour, DGPRE

Qualité de l'eau : identifier des zones où la qualité de l'eau est bonne pour faire des transferts d'eau. En parallèle, des réflexions sont menées pour mettre en place des UPT. Effectivement, il y a des problèmes intrinsèques liés à la ressource dans beaucoup de zones.

La nappe superficielle est souvent mauvaise. Il faut donc forer plus bas et utiliser les eaux de moins bonne qualité pour des usages différents (irrigation, industrie).

Le gouvernement est conscient du problème et ne délivre plus d'autorisations de forer si l'eau est de trop mauvaise qualité (Fer, Fluor).

Même si la situation n'est pas bonne, il faut tout de même se rappeler qu'avant il n'y avait pas d'eau potable et que la situation s'est globalement grandement améliorée.

Le Gouvernement sénégalais essaie de prendre en compte au mieux les exigences des usagers dans leurs politiques. Les ouvrages dont l'eau est polluée sont abandonnés au fur et à mesure que des solutions autres sont trouvées.

- Quelles sont les mesures prises par rapport aux intrants chimiques et phytosanitaires ? Des réflexions sont-elles été menées en amont ?

Réponse de Ndour, DGPRE

A ce sujet, la Police de l'eau est plus dynamique : des actions de sensibilisation sont menées auprès des agriculteurs sur cette thématique. Ils sensibilisent également par rapport à

l'assainissement. Des périmètres de protection sont également définis en lien avec les populations.

Effectivement, une plus grande attention est portée sur les pollutions et les sur-exploitations des nappes phréatiques.

[Retour d'expériences projet d'accès à l'eau à Diam Diam \(région Kaffrine\)](#)

Par Naomi Monnier, HSF

Présentation du projet d'accès à l'eau de Diam Diam, première phase finie et deuxième phase qui va démarrer en avril 2019.

Le projet a bien impliqué l'ensemble d'acteurs sénégalais. Au départ, à la demande de l'association locale « Suquali Diam Diam » avec une implication de la commune la direction de l'hydraulique et un partenariat avec l'OFOR.

La première phase finalisée avec réalisation de forage + BF + groupe électrogène + formation des tecticiens de la direction de l'hydraulique. Mise en place d'un comité de gestion

Phase 2 du projet : branchements domiciliaires + latrines familiales + sensibilisation hygiène

Rencontre avec Flex'eau, délégataire région Kaffrine qui sera en gestion de l'ouvrage

Rapprochement service régional de l'assainissement pour coordination. 150 nouvelles latrines familiales.

[Consulter le PPT de la présentation de HSF ici](#)

[Restitutions synthétiques des échanges](#)

- Y-a-t-il beaucoup d'associations telles que HSF au Sénégal ? Les sollicitations sont nombreuses en milieu rural mais notre association ne travaille pas au Sénégal. Vu la diversité des acteurs, quel serait l'intérêt d'une ONG de s'impliquer au Sénégal sur des petits projets ruraux ?
- Pourquoi un groupe électrogène a-t-il été installé et non des panneaux solaires ? A quoi servent les anciens puits ?
- Commune de Gabou, Département de Bakel en partenariat. Travail avec les migrants. Comment ils s'articulent avec les associations de Migrants et les élus locaux
- Syndicat d'eau du Var Est Les Collectivités Territoriales aimeraient s'investir davantage mais ne disposent pas de personnel à envoyer pour suivre les travaux. Nous sommes en recherche d'associations opérateurs pour les accompagner. Y-a-t-il des Bases de Données d'associations pouvant appuyer les CT ?

Réponses Naomi Monnier, HSF

En matière de coût le groupe électrogène était un meilleur choix.

Les puits servent actuellement pour les animaux mais plus de réelle utilisation. Dans la phase 2, il est prévu de les assigner pour les animaux ou alors de les combler.

Réponse de Dame Ndiaye

Possibilités d'implications des petites ONG dans l'accès à l'eau en milieu rural avec la réforme et la diversité d'acteurs : Les ONG peuvent participer à des extensions de réseau et renouvellement des équipements. Egalement, l'appui aux programmes de sensibilisation serait utile.

Projets portés par les migrants : Il y a souvent de la compétition entre les migrants (dans l'idée de vouloir devenir Elu local), les projets portés par les CT et les projets portés par les ONG. La meilleure stratégie est de concilier des approches multi-acteurs avec focus sur la notion de service. Le mieux est de travailler avec les autorités locales et de se répartir les tâches en coordination. Le pSEau est à disposition pour accompagner les démarches d'intervention

Base de données associations pouvant accompagner les CT : pS-Eau et OFOR peuvent être sollicités.

- Au sujet de la phase 2 du projet Diam Diam, comment ont-ils réfléchi à l'assainissement en rapport avec les branchements privés ?
- Au niveau culturel, les Bornes Fontaines étaient un lieu d'échange et cela contribuait à la vie sociale, culturelle et politique du village. Y-a-t-il une action de HSF pour compenser la perte de ces échanges ?
- Quid des périmètres de protection et des UPT ?
- Concernant la qualité de l'eau, y-a-t-il chloration ? Sinon est-ce prévu dans le phase 2 du projet ? Font-ils un suivi de la quantité d'eau prélevée ?

Réponses Naomi Monnier, HSF

Evacuation des eaux usées : C'est une bonne question car il n'est pas tout possible de proposer l'accès à l'eau potable sans prévoir ensuite son évacuation et son traitement. Nous avons prévu l'installation de puisards pour recueillir les eaux usées. Ceux-ci sont connectés à la fosse de la latrine familiale.

Bornes Fontaines : Malheureusement, c'est un des effets du développement. Il faut aussi que les communautés s'organisent par elles-mêmes à ce niveau, nous ne pouvons pas tout faire et ce n'est pas souhaitable. Par conséquent, HSF effectue seulement de la sensibilisation à ce niveau, mais pas plus.

Périmètres de protection et UPT : Les périmètres sont définis en concertation avec les communautés.

Réponse de Mr Diop de l'OFOR

La qualité de l'eau est suivie au niveau de l'OFOR. Par ailleurs, il y a un suivi mensuel des relevés de compteurs. C'est un système de suivi régional en lien avec la DGPRES pour les eaux souterraines et de surface.

Syndicat SEVAL

Le projet Diam Diam a été découpé en phases puisque nous voulions tester le sérieux d'HSF. Une attention particulière est portée sur l'affectation des fonds, le SEVAL étant un petit syndicat rural, donc limité en ressources financières.

Ce projet est un vrai moteur pour une action territoriale en France pour impliquer et mobiliser les entreprises afin de démultiplier les efforts. Un cheminement sur le montage de l'opération pour une meilleure efficacité a été nécessaire.

[Présentation de la stratégie d'assainissement du Ministère de l'hydraulique et de l'assainissement \(bilan SNAR, perspectives, stratégie assainissement dans les gros centres ruraux\),](#)

Par M. Diallo Coordinateur de la CPSP

Présentation de la politique sectorielle de développement.

Défis et contraintes en milieu rural. Les OMD assainissement n'ont pas été atteints.

En milieu urbain 67,4% pour les toilettes améliorées non partagées.

Le cadre contractuel du sous-secteur en milieu urbain prévoit des contrats de performance entre l'état et l'ONAS (en cours de renouvellement)

Stratégie d'assainissement en milieu rural, objectifs :

- Renforcer les capacités de **la Direction de l'Assainissement** au niveau central et régional en termes de **planification et de régulateur**
- **Renforcer les capacités des collectivités locales** en matière d'assainissement et d'eau (planification, ciblage des pauvres, ...)
- Développer des **mécanismes de financement durable** des services d'assainissement en milieu rural (redevance, fonds de solidarité, etc.)
- **Orienter progressivement les subventions** vers le renforcement des capacités, la sensibilisation, la communication, l'accès à la main d'œuvre qualifiée et aux matériaux de construction et équipements sanitaires
- Créer les conditions favorables au **développement du secteur privé** intervenant dans le domaine de l'assainissement au niveau local : opérations pilotes de sanitation Marketing

Défis actuelles du sous-secteur

-Soucis de collecte de redevance.

-Problème d'implication des Collectivités Territoriales.

-Problème de financement de l'exploitation et renouvellement des réseaux, problème gestion des eaux pluviales.

-Défécation à l'air libre élevé en milieu rural.

Piste de réflexion, intégration de l'assainissement aux DSP

-Important de ne pas se limiter aux ouvrages améliorés et réfléchir en termes de filière

Il est important de renforcer les capacités de la Direction d'assainissement notamment en matière de planification et régulation.

[Consulter le PPT de la présentation de la CPSP ici](#)

Restitutions synthétiques des échanges

- Pourquoi ne pas prévoir l'installation de toilettes sèches ?
- Quel est le coût du service pour les usagers ? Souvent, les gens comprennent mal comment est financé le service et cela ne les incite pas à payer.
- Un des soucis également est le manque d'équité dans l'accès aux services d'assainissement, tout le monde paie le service avec sa facture d'eau, mais pas tout le monde n'y a pas accès.
- La mise en œuvre de l'ATPC avec le levier basé sur le dégoût est antinomique avec la volonté de valorisation et de réutilisation des excréta. Pour le moment, la valorisation des excréta ne semble pas prévue. Y-a-t-il une volonté à ce niveau ?
- Comment intégrez-vous les populations dans tous ces choix ?
- Réutilisation en zone rurale : les rejets sont déjà séparés et donc ce serait plus facile de mettre cela en place.
- Qu'est-ce qui est prévu au niveau du traitement des eaux usées ?

Réponse M. Diallo CPSP

Toilettes sèches : Les latrines considérées sont souvent sèches. La technologie tient compte des capacités des ménages et du contexte. La gamme d'options technologiques est très large. Le volet de sensibilisation et de communication pour le choix de ménages est important. Il y a également des ouvrages de démonstration pour aider les ménages dans leurs prises de décisions.

Proposition rapprochement ONAS-OFOR pour que les DSP intègrent l'assainissement.

Valorisation des eaux usées : un travail sur la réutilisation des eaux issues des STEP (arrosage, irrigation) est en cours. Grand intérêt de la CPSP.

Pour améliorer les taux d'accès à l'assainissement, une diversification des options technologiques est nécessaire. Cela demande moins de financement de le faire en autonome. Il faut une combinaison de solutions et une diversification de l'offre.

Les tous petits centres : latrines individuelles (5 ans avant remplissage + décomposition naturelle des excréta ou alors ECOSAN avec compost)

Gros centres, plus de 10 000 habitants : approche filière, début de l'expérimentation.



[Retours d'expériences terrain, projets assainissement en milieu rural](#)

Par Jean-Marie Ily, GRET

- ECOSAN : Souvent après le projet, les mauvaises pratiques reviennent (pas assez de temps de maturation des urines ou des composts). 800 à 1000€ par ouvrage pour l'ECOSAN alors qu'il faudrait faire baisser ce coût. Solution marketing de l'assainissement
- Le marketing de l'assainissement se base sur la création d'une offre et d'une demande (approche ATPC qui va créer la demande) des latrines au niveau local, les ménages sont les propriétaires de latrines et sont responsables de la bonne utilisation. Suite à une campagne de ATPC les ménages ont besoin d'avoir une offre de latrines accessible et de qualité. Une gamme de latrines est proposée accessible à tout le monde avec différents niveaux de confort. Il faut une subvention masquée pour les ménages les plus précaires.
- Le marketing de l'assainissement est en train d'être expérimenté et la réussite dépend de beaucoup de facteurs, (opérateurs populations contexte...)
- Importance d'une subvention « discrète » = promotions par exemple, pas de communication sur la subvention pour éviter la pression de la population sur le prix des latrines
- Il y a une volonté à payer de la part des populations pour avoir une latrine de qualité et confortable (300 euros la latrine)
- Il faut réfléchir à des mécanismes de financement type tontines pour les ménages le plus précaires. Peu d'intérêt des IMF pour les micro-crédits assainissement.
- Le marketing de l'assainissement crée des nouveaux métiers et des nouvelles compétences au niveau local (marketing, communication, entrepreneuriat...), cela favorise le développement local et les collectivités sénégalaises sont prêtes à s'engager. (mise en place des Sani marches avec les collectivités territoriales)

[Consulter le PPT de la présentation du Gret ici](#)

Restitutions synthétiques des échanges

- Est-ce que le secteur privé bancaire joue un rôle pour faciliter l'accès au crédit ? A-t-il été approché ? L'Etat pourrait également jouer le rôle de médiateur dans ce cas.
- D'où vient l'argent des subventions et quelle est leur mécanisme d'attribution ? Y-a-t-il t taux préférentiel pour les plus précaires et comment les identifiez-vous ?
- A quelle échelle ce projet a-t-il été mise en place ?
- Qu'est-ce que le GRET va mettre en place pour assurer la durabilité des Sanimarchés ? Comment les petits entrepreneurs vont-ils survivre après la durée du projet, sans subventions ?
- Quels sont vos critères pour sélectionner les opérateurs des Sanimarché ?

Réponse M. Ily Gret

Durabilité du projet : Ce projet est une recherche-action et donc bien évidemment nous n'avons pas toutes les réponses. A ce jour, le Business Model est mis à jour régulièrement pour limiter la part du risque financier. La survie des Sanimarché dépendra également des compétences des opérateurs. Des réflexions sont en cours au sujet de la pérennité.

Financement : Un travail sur l'accès au crédit en lien avec les banques est en cours et vient tout juste d'être initié. En Asie, le GRET a créer une entreprise pour mettre en lien les banques et les services d'assainissement. Un projet de ce type pourrait par exemple être mis en œuvre au Sénégal. WASHFIN (Gates, USAID)

Ciblage social : Il y a différentes méthodes. Par exemple, la méthode communautaire mélange des critères objectifs (femme veuve, handicapé...), ainsi que de niveau d'équipement du ménage. Ceci est validé par le chef de village.

Une autre méthode consiste à faire du ciblage social : utilisation du fichier unique que l'Etat du Sénégal met en place qui liste les ménages les plus précaires dans le but de leur attribuer des aides sociales.

Un effort particulier est porté sur l'inclusion des bénéficiaires fragiles : handicapés, personnes âgées...

Aussi, des discussions sont en cours avec l'Etat sénégalais pour institutionnaliser la subvention et les mécanismes de financements de l'assainissement.

Le marché est rarement saturé avec la croissance démographique et les communes limitrophes qui demandent à son tour des latrines.

Critères de sélection des opérateurs de Sanimarchés : Une liste de critères a été établi par le GRET et validée par les CT et les services déconcentrés de l'assainissement. Un dossier est fait et un entretien effectué afin de finaliser la sélection et d'assurer un maximum de transparence.